

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 19 mars 2021 portant cessation de fonctions d'un régisseur de recettes et d'avances auprès du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique

NOR : JUSK2108723A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 modifié portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2021 portant suppression de la régie budgétaire du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique,

ARRÊTE

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de Madame Marie-Agnes NOL-BRIVAL en qualité de régisseuse de recettes et d'avances au service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique à compter du 31 mars 2021.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par le préfet de la région de Martinique, préfet de Martinique en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Fait le 19 mars 2021

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation,

Le chef du bureau de la synthèse,



Gilles DUFNERR